

DEPARTEMENT  
DE  
TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DES REGISTRES**

COMMUNE  
DE  
MONTAUBAN

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**N° 04/01/2023 – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE FORMATION  
ANIMATION D'UN GROUPE D'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES (GAPP)**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 31 janvier 2023 à 17 h 10, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montauban s'est réuni en salle de réception à la Mairie de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 janvier 2023.

**Présents : 9**

Madame Brigitte BARÈGES, Présidente  
Madame Laurence PAGÈS, Vice-Présidente  
Madame Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Adjointe au Maire  
Madame Véronique LAGARRIGUE, Adjointe au Maire  
Madame Angèle LOUCHART, Conseillère Municipale  
Monsieur Jean-François GARRIGUES, Conseiller Municipal  
Monsieur Bernard DAYNES, Représentant de la FNATH  
Monsieur Philippe FRANÇOIS, Représentant de Reliance 82  
Monsieur Jean-Paul GALIBERT, Représentant de l'UDAF

**Pouvoir : 1**

Monsieur Yves BREIFFEILH, Représentant de l'APF, à Monsieur Bernard DAYNES

**Excusés : 3**

Madame Andréa CARO-GOMEZ, Conseillère Municipale  
Monsieur Rodolphe PORTOLÈS, Conseiller Municipal  
Monsieur Jean-Philippe GALAN, Représentant de la Croix Rouge

**Absents : 2**

Monsieur Alain MASSOT, Représentant de l'UNRPA  
Monsieur Jacques THIBAUT, Représentant de Générations Mouvement 82 « Les Aînés Ruraux »

\_\_\_\_\_  
Secrétaire de séance : Monsieur Philippe FRANÇOIS  
\_\_\_\_\_

**Madame Laurence PAGÈS donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

En 2018, le service de prévention du Centre de Gestion a formulé la recommandation de mettre en place un groupe d'analyse de pratiques professionnelles (GAPP).

Depuis, pour faire face à un contexte social en tension et fort de l'intérêt porté à la question de la santé au travail, le CCAS propose à ses équipes, SIAS et MAISONS RELAIS, un outil permettant d'analyser des pratiques professionnelles.

Ces temps collectifs permettent de travailler à la co-construction du sens des pratiques ainsi qu'à l'amélioration des techniques professionnelles.

Les objectifs du GAPP sont :

- de confronter les pratiques
- d'élaborer sa propre intervention à partir du groupe
- d'introduire la perspective de réseau comme réponse aux situations dans lesquelles plusieurs acteurs sont impliqués
- d'ouvrir le champ des possibles par une nouvelle lecture proposée par le groupe
- d'utiliser le groupe comme ressource

Pour 2023, il y a lieu de poursuivre le travail entrepris avec les équipes. Une rencontre mensuelle est programmée pour chaque service.

Les crédits nécessaires à la présente intervention sont inscrits au budget primitif 2023 du CCAS.

**Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :**

- ↳ **autoriser Madame la présidente à signer la convention de formation qui définit l'ensemble des modalités d'intervention afin de permettre à l'intervenante Anne-Emmanuelle MARIE d'intervenir au sein du CCAS de Montauban pour les services SIAS et MAISONS RELAIS.**

**Après délibération du Conseil d'Administration, la proposition ci-dessus est :**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Pour extrait, certifié conforme  
À Montauban, le 1<sup>er</sup> février 2023**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa publication, de son affichage le :

**07 FEV. 2023**

De sa transmission en Préfecture le :

**07 FEV. 2023**

**La Présidente,**

**Brigitte BARÈGES**

**Le secrétaire de séance,**

**Philippe FRANÇOIS**

Accusé de réception en préfecture  
082-268201084-20230207-04-01-2023-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2023  
Date de réception préfecture : 07/02/2023